

ROYAUME DU MAROC  
-----  
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)  
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE  
-----



المملكة المغربية  
-----  
المكتب المغربي  
للملكية الصناعية والتجارية  
-----

## (12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 31665 B1** (51) Cl. internationale : **H01H 9/08**

(43) Date de publication :  
**01.09.2010**

---

(21) N° Dépôt :  
**32413**

(22) Date de Dépôt :  
**07.12.2009**

(30) Données de Priorité :  
**18.12.2008 ES 200802580**

(71) Demandeur(s) :  
**SIMON, S.A, DIPUTACION 390-392 08013 BARCELONE (ES)**

(72) Inventeur(s) :  
**Maria Cristina Moret Codina**

(74) Mandataire :  
**M. MEHDI SALMOUNI-ZERHOUNI**

---

(54) Titre : **DISPOSITIF DE FIXATION DE MECANISMES ELECTRIQUES SUR LE CADRE-CHASSIS**

ABRÉGÉ

DISPOSITIF DE FIXATION DE MÉCANISMES ÉLECTRIQUES SUR LE CADRE-CHASSIS

Le corps de base -1- possède, sur ses deux faces latérales frontales et situées symétriquement, deux ergots-guides verticaux -8-, positionnés en face de rainures respectives -7- pratiquées sur les faces verticales -6- du cadre-châssis -2-, lesdits ergots -8- glissent à l'intérieur desdites rainures -7- lorsque le corps de base -1- se déplace pour se positionner de manière définitive à l'intérieur du cadre-châssis -2-, éliminant, son balancement ou son déplacement latéral.

Les rainures -7-, ont un contour spécial, délimitant une zone supérieure -7a- légèrement ouverte et qui a une incidence sur le bord du cadre-châssis -2-, une grande zone centrale -7b-, et un tronçon inférieur droit -7c-.

Une languette -3- fait face à la rainure centrale -7-, une griffe -5- ayant une incidence sur le bord du cadre-châssis -2-, une pression étant provoquée sur ladite griffe -5-, et par conséquent sur la languette -3- qui la déplace, en raison de sa flexibilité, vers l'intérieur du corps de base -1-, récupérant sa position initiale lorsque le corps -1- arrive à sa position définitive et que la griffe -5- s'introduit dans la grande zone -7b- de la rainure -7-, étant maintenue, par un blocage par clip.

Le corps de base -9- de moindre largeur, possède un seul ergot-guide vertical -10-.

101 SEPT 2010

- 1 -

M É M O I R E D E S C R I P T I F

Le présente invention fait référence à un dispositif de fixation de mécanismes électriques, du type constitué et intégré à l'intérieur d'un corps de base, sur le cadre-châssis qui servira au positionnement et à l'installation définitive dudit mécanisme dans les boîtiers ou enveloppes respectifs, encastrables ou non, et dont les caractéristiques essentielles sont décrites ci-dessous.

La fixation desdits mécanismes électriques d'application diverse, de forme externe définie dans un corps de base, sur le cadre-châssis qui doit le maintenir positionné de manière définitive, a nécessité jusqu'à présent l'utilisation d'éléments appropriés, tels que vis, manchons ou autres éléments similaires, ce qui a représenté une augmentation de coût due à l'élaboration de ces derniers et au travail des opérateurs, puisqu'ils devaient les utiliser, à laquelle s'ajoute l'augmentation du temps d'installation en résultant.

Le dispositif de fixation objet de la présente invention offre une solution pratique et efficace face aux inconvénients que présente la technique actuelle, en intégrant sur les faces frontales du corps de base des ergots-guides verticaux, qui sont positionnés de manière appropriée en face de rainures que possède le cadre-châssis sur ses parois verticales, évitant, de cette façon, les problèmes qui pourraient se poser du fait d'un éventuel balancement ou du déplacement latéral du corps de base par rapport au cadre-châssis.

Ainsi, la caractéristique essentielle du dispositif est donc de garantir cette amovibilité du corps de base par rapport au cadre-châssis dans lequel il est installé. Ce cadre-châssis doit avoir une capacité permettant qu'on y installe un ou plusieurs corps de base, en fonction des besoins de l'installation, la variante étant uniquement sa dimension.

Le corps de base est pourvu, par ailleurs, sur ses faces frontales, du système bien connu de languettes flexibles, susceptibles de se déplacer vers l'intérieur du propre corps lorsqu'on leur applique une pression et de recouvrir immédiatement leur position initiale, complété par les rainures au contour spécial dont est pourvu le cadre-châssis, situées sur les parois verticales de son ouverture intérieure, de sorte que lorsqu'on introduit, par simple glissement, le corps de base à l'intérieur du cadre-châssis, la griffe que possède chaque languette flexible du corps de base est enchâssée dans la rainure correspondante, garantissant sous l'effet de blocage par clip, la fixation et la stabilité permanente dans sa position du corps par rapport à son cadre-châssis.

La flexibilité de ces languettes permet, par une simple action extérieure, de libérer la griffe du lieu où elle est restée enchâssée dans la rainure correspondante, afin de permettre l'extraction du corps de base de son cadre-châssis.

Dans la description qui suit, dans laquelle il est fait référence aux dessins qui l'accompagnent et sur lesquels on a représenté une réalisation pratique de l'invention, à titre d'exemple, on signale également quelques variantes du dispositif, définies par le dimensionnement du corps du mécanisme, fixé sur un cadre-châssis.

Sur lesdits dessins,

- la fig. 1            montre une vue en perspective d'un ensemble du corps de base du  
10                    mécanisme et du cadre-châssis, séparés sur une représentation  
                     éclatée ;
- la fig. 2            est une vue en perspective et éclatée, équivalente à la précédente,  
                     mais qui se réfère à un corps de mécanisme de moindre ampleur ;
- les fig. 3 à 5       font toutes référence au dispositif de fixation correspondant à un corps  
15                    de mécanisme dont l'ampleur est celle de la figure 1, tandis que les  
                     figures 6 à 8 bis correspondent à un corps de mécanisme de moindre  
                     ampleur, selon la figure 2 ; ainsi,
- la fig. 3            est une vue en perspective et coupée longitudinalement du corps de  
                     base commençant à s'introduire à l'intérieur du cadre-châssis ;
- 20 la fig. 4            est une vue correspondant à la figure précédente, avec le corps de  
                     base déjà plus introduit dans le cadre-châssis, à la hauteur où les  
                     griffes des ergots flexibles basculent vers l'intérieur du corps de base  
                     du fait du contact avec le bord supérieur du cadre-châssis ;
- la fig. 4 bis        est une vue de détail, à plus grande échelle, de la position de la griffe et  
25                    du bord du cadre-châssis, ainsi que de l'entrée de la rainure latérale  
                     correspondante ;
- la fig. 5            est une vue correspondant aux figures 3 et 4 précédentes, mais avec le  
                     corps de base déjà placé dans le cadre-châssis, dans sa position  
                     définitive ;
- 30 la fig. 5 bis       est une vue de détail, à plus grande échelle, de la position définitive de  
                     la griffe, maintenant l'ensemble sous l'effet d'un blocage par clip ;
- la fig. 6            est une vue en perspective et coupée longitudinalement du corps de  
                     base de moindre ampleur, commençant à s'introduire dans le cadre-  
                     châssis ;
- 35 la fig. 7            dessine le corps de base de moindre ampleur partiellement introduit à

- l'intérieur du cadre-châssis, position semblable à celle de la figure 4 ;
- la fig. 7 bis est une vue de détail, à plus grande échelle de la position de la griffe et du bord du cadre-châssis, selon la figure précédente ;
- la fig. 8 dessine ce corps de base de moindre ampleur, sur une vue correspondant aux figures 6 et 7, placé dans sa position définitive dans le cadre-châssis ; et enfin,
- 5 la fig. 8 bis est une vue de détail, à plus grande échelle de la position de la griffe, déjà enchâssée, selon la figure 8.

Conformément aux dessins, le dispositif de fixation objet de la présente invention, s'applique à des mécanismes électriques de fonction diverse, intégrés à l'intérieur d'un corps de base -1-, qui peut être fixé de façon immédiate, sans qu'aucun accessoire de fixation, d'accrochage ou de soutien soit nécessaire, dans l'ouverture centrale -2a- d'un cadre-châssis -2-.

10

La caractéristique essentielle du dispositif objet de la présente invention, est le fait que le corps de base -1- lorsqu'il est placé à l'intérieur de l'ouverture centrale -2a- du cadre-châssis -2- est fixé de telle façon qu'il ne peut pas se balancer dans le sens arrière-avant ni se déplacer latéralement dans le sens horizontal, à l'intérieur de l'ouverture centrale -2a-, précédemment mentionnée, du cadre-châssis -2-.

15

Le glissement du corps de base -1- à l'intérieur de ladite ouverture centrale -2a-, lorsque le corps de base est placé sur son lieu d'installation, est guidé et, par conséquent, centré grâce à la présence de deux ergots-guides verticaux -8- situés symétriquement sur chacune des faces frontales du corps de base -1-.

20

Ces ergots-guides verticaux -8- sont positionnés face à des rainures d'extrémité -7- correspondantes des parois latérales -6- du cadre-châssis -2-, de sorte qu'ils s'introduisent le long de celles-ci lorsque le corps de base -1- glisse vers sa position finale, étant ainsi guidés, précisément, sur la zone supérieure -7a- et le tronçon inférieur -7c- de la rainure -7- correspondante. De cette manière, on évite les éventuels problèmes que pourrait poser le balancement ou le déplacement du corps de base -1- dans le cadre-châssis -2- et par rapport à celui-ci.

25

Le dispositif qui est décrit permet, en outre et étant donné ses caractéristiques spéciales, une extraction facile et rapide du corps de base -1- pour le logement du mécanisme, lorsque ce sera nécessaire, pour l'entretien ou le changement de fonctions.

30

Pour ce faire, le corps de base -1- possède dans la partie supérieure de ses deux faces latérales frontales, et entre les deux ergots-guides verticaux -8-, les

35

languettes flexibles -3- respectives, éléments d'application bien connue, lesquelles sont susceptibles, lorsqu'on exerce une pression dessus, de se déplacer vers l'intérieur du corps de base -1-, déplacement permis par l'ouverture ou entrée -4- que possède le corps -1- sur sa face supérieure.

5 Cette languette -3- possède sur sa face externe une griffe -5- de coupe trapézoïdale, avec sa face supérieure -5a-, plate et légèrement inclinée vers l'extérieur.

De son côté, le cadre-châssis -2- possède, comme cela a été mentionné précédemment, deux parois latérales -6-, situées symétriquement et verticalement à partir des bords longitudinaux de son ouverture centrale -2a-. Sur chacune de ces  
10 parois latérales -6- sont pratiquées des rainures -7- (trois dans l'exemple dessiné), au contour spécial, avec une première zone supérieure -7a- légèrement ouverte et ayant une incidence sur le bord intérieur du cadre-châssis -2-, qui est suivie par une grande ouverture -7b-, et un dernier tronçon droit, l'inférieur -7c-.

Lorsque le corps de base -1- est placé à l'intérieur du cadre-châssis -2-, la  
15 languette -3- fait face à la rainure -7- qui lui correspond, de sorte qu'à mesure qu'on introduit le corps de base -1- dans le cadre-châssis -2-, comme on peut l'observer sur les figures 4 et 4 bis, la griffe -5- a une incidence sur le bord dudit cadre-châssis -2-.

Dans cette position est provoquée, par la pression sur la griffe -5-, la flexion vers l'arrière de la languette -3- étant donné la propre flexibilité du matériau, tandis que  
20 le corps de base -1- descend progressivement. La languette -3- recouvre sa position initiale, comme cela est représenté sur les figures 5 et 5 bis, lorsque, le corps de base -1- étant arrivé à sa position définitive, la griffe -5- s'introduit dans la grande zone -7b- de la rainure -7- ladite griffe étant alors enchâssée à l'intérieur de cette grande zone -7b- et, ainsi, également fixé le corps de base -1- dans la position définitive d'installation  
25 ou de montage à l'intérieur du cadre-châssis -2-.

Comme variante de réalisation pratique, selon les figures 2 et 6 à 8 bis, le dispositif permet la fixation d'un corps de base -9-, de moindre largeur que le corps de base précédemment décrit -1-, le cadre-châssis -2- étant identique à celui décrit précédemment, alors que le corps de base -9- présente des variations sur les  
30 languettes flexibles.

Étant donné sa moindre largeur, ce corps de base -9- possède un seul ergot-guide vertical -10- pour son glissement à l'intérieur de l'ouverture centrale -2a- du cadre-châssis -2-, et pour éviter le balancement ou le déplacement latéral dudit corps de base -9-.

35 Cet ergot-guide vertical -10- est situé sur la propre languette flexible -11- que le

- 5 -

corps de base -9- possède au centre de ses deux faces latérales frontales, croisée verticalement sur la griffe -12- qui sera enchâssée, par blocage par clip, à l'intérieur de la rainure -7- correspondante du cadre-châssis -2-, lorsque le corps de base -9- sera dans sa position définitive de montage, garantissant l'amovibilité dudit corps de base -9-.

5 Ainsi situé également l'ergot-guide vertical -10- durant le glissement du corps de base -9- il est introduit dans la même rainure -7- dans laquelle est enchâssée la griffe -12-, étant guidé dans les zones supérieure -7a- et inférieure -7c- de la rainure -7- mentionnée.

10 Que ce soit dans l'une ou dans l'autre réalisation, l'action de l'opérateur installateur depuis l'extérieur du dispositif, exerçant une pression vers l'intérieur du corps de base -1- ou -9- sur l'extrémité supérieure des languettes flexibles -3- ou -11- provoque la libération de la griffe enchâssée -5- ou -12-, ce qui permet l'extraction du corps de base correspondant en toute facilité, en le faisant glisser vers l'extérieur du

15 cadre-châssis -2-.

Le dispositif objet de la présente invention étant suffisamment décrit, il convient d'indiquer que toute variation dans les dimensions, les formes et les finitions, ainsi que dans les types de matériaux employés dans la réalisation pratique de ce dernier, n'altérera en rien l'essence de l'invention, qui est résumée dans les revendications qui

20 suivent.

## REVENDEICATIONS

1. Dispositif de fixation de mécanismes électriques sur le cadre-châssis, appliqué à des mécanismes électriques de fonction diverse, intégrés dans un corps  
5 de base -1-, pour pouvoir être fixés de manière immédiate sur le cadre-châssis -2-, à travers son ouverture centrale -2a-, sans qu'aucun accessoire supplémentaire ne soit nécessaire, permettant leur extraction rapide, pour leur entretien ou changement, **caractérisé** parce que ce corps de base -1- possède, sur ses deux faces latérales frontales et situées symétriquement, deux ergots-guides verticaux -8-  
10 , positionnés face à des rainures respectives -7- pratiquées sur les faces verticales -6- du cadre-châssis -2-, dont les ergots -8- glissent à l'intérieur desdites rainures -7- lorsque le corps de base -1- se déplace pour se positionner de manière définitive à l'intérieur du cadre-châssis -2-, éliminant, de cette manière, toute possibilité de balancement du corps de base -1- mentionné ou de déplacement latéral de ce  
15 dernier à l'intérieur du cadre-châssis -2-.

2. Dispositif de fixation de mécanismes électriques sur le cadre-châssis, selon la revendication précédente, dont le cadre-châssis -2- possède deux parois latérales verticales -6-, symétriques et situées à partir des bords longitudinaux de l'ouverture  
20 centrale -2a-, **caractérisé** parce que les rainures -7- présentes sur chaque paroi latérale verticale -6-, ont un contour spécial, délimitant une zone supérieure -7a- légèrement ouverte et ayant une incidence sur le bord du cadre-châssis -2-, une grande zone centrale -7b-, et un tronçon inférieur droit -7c-.

25 3. Dispositif de fixation de mécanismes électriques sur le cadre-châssis, selon les revendications 1 et 2, pourvu sur les faces latérales du corps de base -1- de languettes flexibles -3- respectives, bien connues, déplaçables par pression vers l'intérieur du corps de base -1- et pourvues de griffes de fixation -5- respectives, **caractérisé** parce que la disposition des rainures -7- du cadre-châssis -2- et de la  
30 languette flexible -3- correspondante, fait que, en introduisant le corps de base -1- à l'intérieur du cadre-châssis -2-, ladite languette -3- fait face à la rainure centrale -7-, la griffe -5- ayant une incidence sur le bord du cadre-châssis -2-, une pression étant provoquée sur ladite griffe -5-, et par conséquent sur la languette -3- qui la déplace, en raison de sa flexibilité, vers l'intérieur du corps de base -1-, recouvrant sa  
35 position initiale lorsque le corps -1- arrive à sa position définitive et que la griffe -5-



- 7 -

s'introduit dans la grande zone -7b- de la rainure -7-, étant maintenue, par un blocage par clip, à l'intérieur de ladite zone et, de cette façon, le corps de base -1- également fixé dans cette position définitive de montage.

5 4. Dispositif de fixation de mécanismes électriques sur le cadre-châssis, selon la revendication 1, applicable à la fixation de corps de base de moindre ampleur -9- dans un cadre-châssis -2- aux caractéristiques invariables, **caractérisé** parce que le corps de base -9- de moindre largeur, possède un seul ergot-guide vertical -10- pour un glissement guidé sur le cadre-châssis -2-, situé sur la propre languette flexible -11- et croisé verticalement sur la griffe -12- qui, par blocage par clip, s'enchâsse à 10 l'intérieur de la rainure -7- correspondante lorsque le corps de base -9- est situé dans sa position définitive, l'ergot-guide vertical -10- exerçant sa fonction en se guidant sur les zones supérieure -7a- et inférieure -7c- de la même entaille -7- d'enchâssement de la griffe -12-.

15

5. Dispositif de fixation de mécanismes électriques sur le cadre-châssis, selon les revendications 1 à 4, **caractérisé** parce qu'une pression vers l'intérieur exercée depuis l'extérieur sur la partie supérieure des languettes flexibles -3- ou -11- provoque la libération des griffes -5- ou -12- permettant l'extraction simple du corps 20 de base -1- ou -9- à l'extérieur du cadre-châssis -2-.

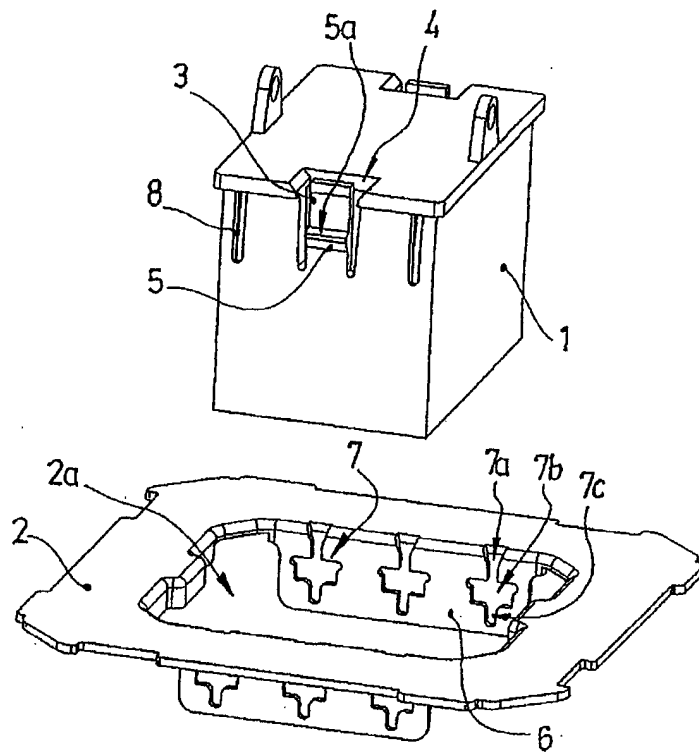


FIG. 1

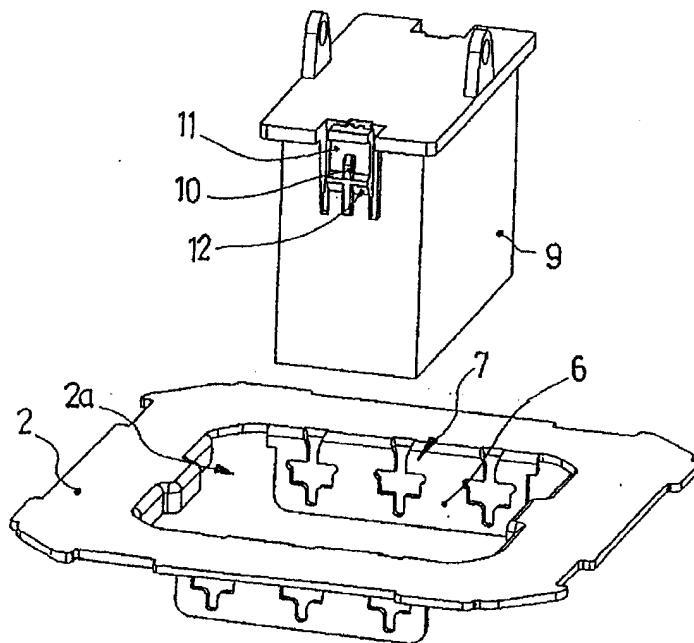


FIG. 2

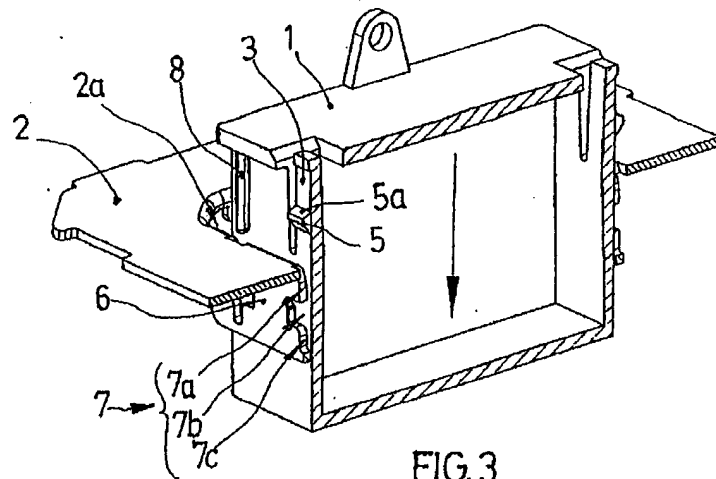


FIG. 3

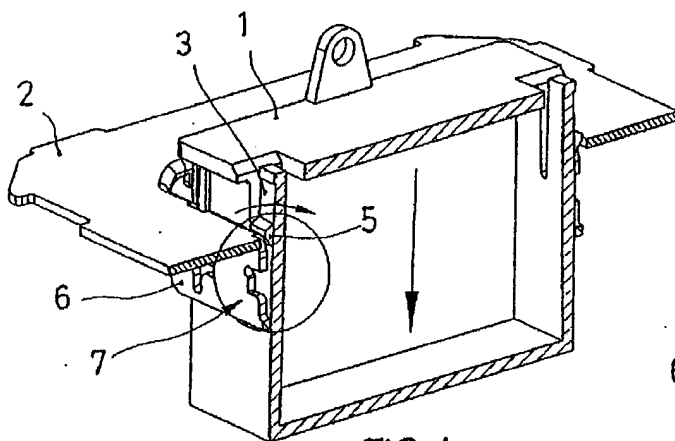


FIG. 4

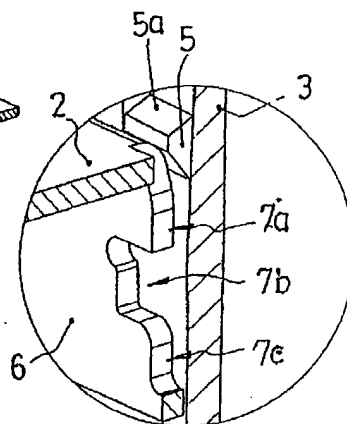


FIG. 4.BIS

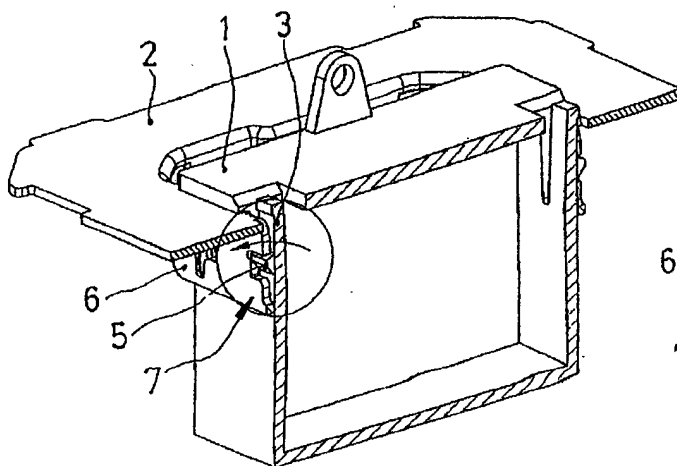


FIG. 5

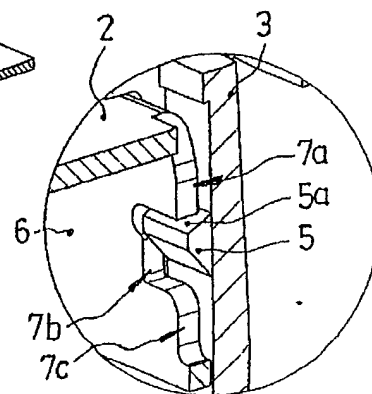


FIG. 5.BIS

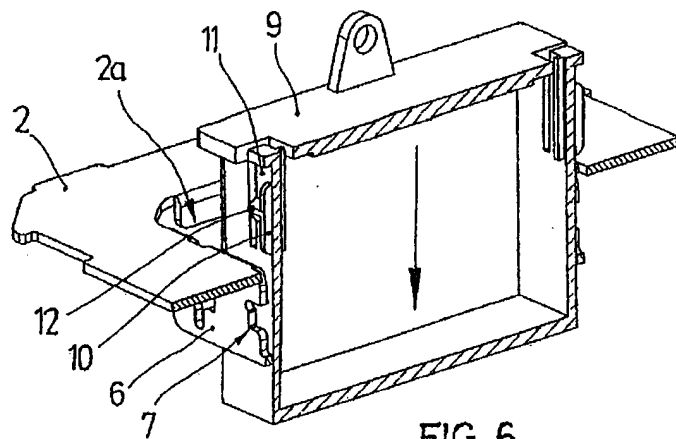


FIG. 6

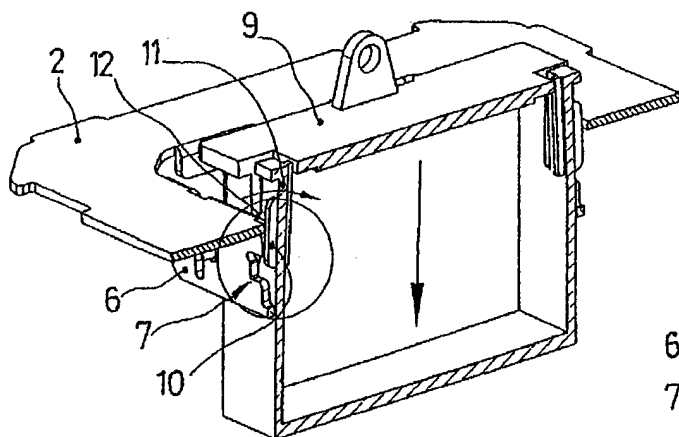


FIG. 7

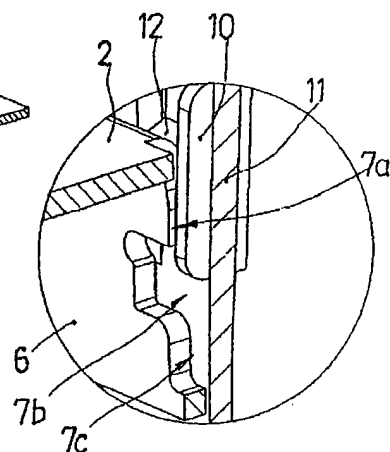


FIG. 7 BIS

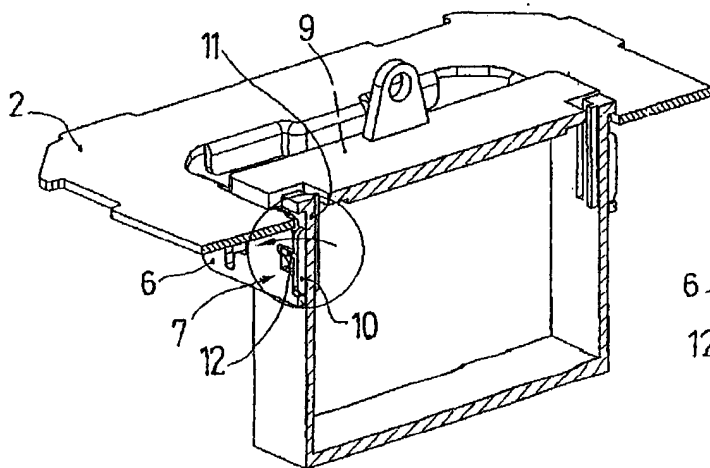


FIG. 8

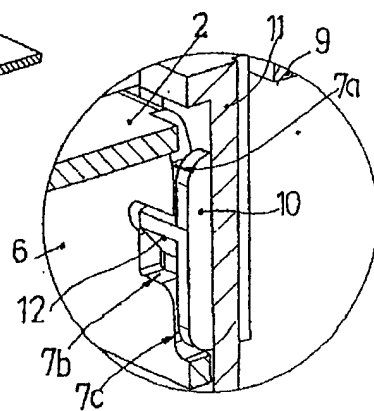


FIG. 8 BIS